

Comité Français pour l'UNICEF

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

3, Rue Duguay-Trouin

75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Comité Français pour l'UNICEF

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

3, Rue Duguay-Trouin

75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association Comité Français pour l'UNICEF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Français pour l'UNICEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note « B- Changement de méthode et de présentation » et la rubrique intitulée « Annexe des comptes – Réforme ANC 2018-06 » en pages 29 et suivantes de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Deloitte.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Comptes annuels

Exercice 2020 - UNICEF France



BILAN ACTIF 2020 AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 356 261	1 840 549	515 712	567 089
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 524 490		1 524 490	1 524 490
Constructions	5 202 356	3 146 705	2 055 651	2 191 775
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 762 603	1 916 315	1 846 288	330 964
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	6 054 245	153 000	5 901 245	
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	308 310		308 310	304 651
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	21 758		21 758	21 594
Total I	19 230 022	7 056 569	12 173 454	4 940 563
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	637 581		637 581	594 996
Créances			0	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 332 941		1 332 941	1 202 723
Créances reçues par legs ou donations	5 975 745		5 975 745	
Autres	2 506 522	34 726	2 471 796	4 904 479
Valeurs mobilières de placement	19 527 402		19 527 402	15 954 471
Instruments de trésorerie			0	
Disponibilités	12 389 290		12 389 290	10 532 053
Charges constatées d'avance	174 683		174 683	244 905
Total II	Total II	42 544 163	34 726	42 509 438
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	61 774 186	7 091 295	54 682 891	38 374 189

Engagements reçus

Libéralités nettes à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisé par l'organe de Tutel

Dons en nature restant à vendre

13 158 172

13 158 172

BILAN PASSIF 2020 AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions		
Fonds propres statutaires	1 239 027	1 239 027
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	5 849 514	8 946 045
Réserves pour projet de l'entité	12 080	
Autres	2 950 076	
Report à nouveau	-352 908	565
Excédent ou déficit de l'exercice	451 032	-134 375
Situation nette (sous total)	10 148 820	10 051 261
Fonds propres consomptibles		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Total I	10 148 820	10 051 261
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	9 315 798	
Fonds dédiés		
Total II	9 315 798	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	334 744	27 000
Provisions pour charges	804 125	534 073
Total III	1 138 869	561 073
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 341	
Emprunts et dettes financières diverses	0	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 361 174	3 798 506
Dettes UNICEF International	24 559 638	22 311 164
Dettes des legs ou donations	2 562 226	0
Dettes fiscales et sociales	1 669 249	1 459 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	
Autres dettes	18 276	37 957
Instruments de trésorerie	0	
Produits constatés d'avance	907 500	155 000
Total IV	34 079 404	27 761 855
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	54 682 891	38 374 190

COMpte DE RESULTAT 2020

COMpte DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	105 740	
Ventes de biens et services	0	
Ventes de biens	1 972 354	2 263 089
dont ventes de dons en nature	0	
Ventes de prestations de service	0	
dont parrainages	0	
Produits de tiers financeurs	0	
Concours publics et subventions d'exploitation	540 426	
Subventions	277 300	
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consompt	0	
Ressources liées à la générosité du public	0	
Dons manuels	60 761 220	
Mécénats	7 621 397	
Legs, donations et assurances-vie	12 598 424	
Contributions financières	3 426 619	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	237
Utilisations des fonds dédiés	0	
Autres produits		
Cotisations	0	124 120
Dons manuels	0	
Mécénats	0	
Legs et donations		
Contributions financières reçues	0	
Versement des fondateurs	0	
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat	0	
Autres produits	437 769	77 212 670
Total I	87 463 948	79 877 415
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 068 302	1 121 161
Variation de stock	-42 585	44 400
Autres achats et charges externes	15 906 118	16 460 706
Aides financières	435 499	
Impôts, taxes et versements assimilés	837 683	790 170
Salaires et traitements	5 549 321	5 221 852
Charges sociales	2 761 511	2 571 732
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	591 768	611 953
Dotations aux provisions	577 796	89 847
Reports en fonds dédiés	0	
Autres charges		
Aides financières	59 162 640	
Autres charges	268 348	53 776 046
Total II	87 116 400	80 687 867
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	347 548	-810 452

COMpte DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	
Autres intérêts et produits assimilés	72 934	72 971
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	
Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 686	13 051
Total III	80 620	86 021
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	
Intérêts et charges assimilées	-0	69 214
Différences négatives de change	3 544	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
Total IV	3 544	69 214
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	77 076	16 808
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	424 623	-793 644
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	36 437	715 651
Sur opérations en capital	0	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	
Total V	36 437	715 651
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	613	12 594
Sur opérations en capital	9 416	43 788
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	
Total VI	10 029	56 382
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	26 408	659 269
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	
Total des produits (I + III + V)	87 581 005	80 679 087
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	87 129 974	80 813 463
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	451 032	-134 375
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	45 655	
Prestations en nature	1 940 278	
Bénévolat	1 291 695	
TOTAL	3 277 628	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	45 655	
Mises à disposition gratuite de biens	141 938	
Prestations en nature	1 798 389	
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	1 291 695	
TOTAL	3 277 628	0

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

OBJET SOCIAL	page 6
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	page 7
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	page 8
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS	page 9
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	page 10
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES	page 11
TABLEAU DES PROVISIONS	page 12
TABLEAU DES CREANCES ET DETTES	page 13
TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES	page 14
FONDS DEDIES	page 15
EFFECTIF MOYEN	page 16
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	page 17
PRODUITS A RECEVOIR	page 18
CHARGES A PAYER	page 19
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	page 20
ENGAGEMENTS HORS BILAN	page 21
LEGS	page 22
SUBVENTIONS	page 23
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT	page 24
COMPTE DE RESULTAT SECTEUR FISCAL	page 25
COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES (CER)	page 26
COMPTE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	page 27
RAPPROCHEMENT CER - CROD	page 28
ANNEXES AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES	page 29 - 34

I. OBJET SOCIAL

A - Les valeurs de l'association

L'UNICEF est une agence des Nations Unies chargée, dans le monde entier, de défendre et de promouvoir les droits des enfants, de préserver leur vie, de répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement. Priorité est donnée aux enfants les plus vulnérables, notamment victimes de la pauvreté extrême, de la guerre, de catastrophes naturelles et de toute forme de violence ou d'exploitation dans les pays les plus démunis. Elle intervient également en cas d'urgence en coordination avec les organismes des Nations Unies, les principales organisations humanitaires, et les gouvernements nationaux. Pour appuyer son action au service des enfants, l'UNICEF accorde des comités nationaux dans les pays développés par la conclusion d'accords de coopération qui régissent les relations entre l'UNICEF et ces comités. Le Comité français pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), dit « UNICEF France » est l'un de ces comités et à ce titre bénéficie d'une accréditation exclusive.

Sa mission est de sensibiliser le public, les pouvoirs publics, les médias, les leaders d'opinion et les acteurs économiques français à la situation des enfants, de contribuer à l'éducation et à l'engagement des jeunes à la solidarité, de collecter des ressources pour contribuer aux actions de l'UNICEF dans le monde, et de veiller au respect de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et de ses protocoles en France et dans le monde.

B - L'objet social

Elle a pour objet :

1. d'assurer en France la représentation de l'UNICEF, organisation intergouvernementale dont le siège est à New-York, auprès des pouvoirs publics, des milieux politiques, économiques, syndicaux, professionnels et culturels, des organisations non gouvernementales, des associations et fondations, des collectivités locales, des médias et, d'une manière générale, de l'opinion publique.
2. de promouvoir toutes actions de coopération et d'entraide en faveur de l'enfance organisées par l'UNICEF et de veiller au travers de son plaidoyer à l'application de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et de ses protocoles et des autres conventions internationales.
3. de contribuer, par la collecte de fonds, à l'accroissement des ressources de l'UNICEF en vue de renforcer son intervention permanente ou d'urgence dans le monde.
4. d'entreprendre toutes actions d'information et d'éducation visant le développement et la protection de l'enfant dans le cadre de l'application de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et de ses protocoles.
5. de contribuer, par des propositions et actions appropriées, à la formulation de politiques publiques nationales et locales en faveur de l'enfance.

L'association a le pouvoir d'ester en justice en demande et en défense et en particulier a le droit de se porter partie civile chaque fois qu'elle le jugera utile.

II. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

A - FAITS MAJEURS

Plan conjoint avec l'UNICEF International pour la période 2018 - 2021

L'année 2020 est la troisième année du Plan Conjoint Pluriannuel 2018-2021. Celui-ci définit les objectifs 2018/2021 d'UNICEF France en matière de plaidoyer, communication et collecte de fonds et le taux de contribution à l'UNICEF International qui s'élève à 73% au titre de 2020.

L'année 2020 a été consacrée à la mise en oeuvre du nouveau JSP 2018-2021 dans un contexte de pandémie mondiale dès le mois de Mars 2020.

Renouvellement de l'agrément triennal du Don en Confiance

Le renouvellement triennal du Don en Confiance a été renouvelé fin 2018. L'agrément est ainsi valable pour les années 2019, 2020 et 2021. Il est à préciser que le rapporteur du Don en Confiance a changé fin 2019.

Contribution aux Urgences 2020 :

La collecte reçue, affectée sur les crises d'urgence a été en 2020 de 7 378 791€. L'année 2020 a été marquée par la COVID-19 avec un total de 3 225 425€ collectés dont 208 837€ pour l'action en France.

Pour la première fois de son histoire, Unicef France a mené des actions humanitaires sur le territoire français avec notamment le soutien à un projet d'eau et assainissement à Aubervilliers avec Action Contre la Faim ou encore un projet de soutien scolaire digital avec Emmaus Connect. L'Unicef a également participé à l'acheminement de matériel de protection individuelle vers l'APHP depuis la plateforme logistique d'Unicef international au Danemark (435 499,49€).

L'année a également été marquée par l'urgence au Liban durant l'été avec une forte mobilisation de ses donateurs pour un total de 3 014 264€ collectés.

Unicef France a reversé un total de 7 947 236 € pour le financement des urgences en 2020 (comportant en plus des urgences précitées : Syrie, Yémen, Afrique de l'Ouest). Unicef France a également décidé de ne garder qu'un taux de rétention de 10% et donc de fixer un taux de contribution unique de 90% sur l'ensemble des urgences.

Faits marquants en terme de collecte

Marquée par le développement de la pandémie mondiale de COVID-19, l'année 2020 a été exceptionnelle en terme de climat politique, économique et social. Les incertitudes se sont multipliées poussant l'Unicef à replannifier ses ressources à 4 reprises durant l'exercice. Les acomptes de trésorerie à Unicef International ont été ralents durant le premier trimestre puis progressivement repris avec la confirmation de la collecte.

Les bureaux de l'Unicef ont été fermé totalement de Mars à Juin avant une réouverture 2 jours par semaine de Juillet à Décembre. Les salariés ont pu poursuivre leurs activités à distance grâce aux outils de télécommunication et l'infrastructure de ses Systèmes d'informations testés durant la période des grèves des transports fin 2019.

Le recrutement de rue des donateurs a également été stoppé de Mars à Juin et de Novembre à Décembre. Celles-ci ont partiellement été remplacées par des campagnes digitales et sur des spots télévisés. Le montant total investit reste en deçà des prévisions de début d'exercice et explique en partie le résultat positif. Les activités de ventes de cartes et produits Unicef ont également été très négativement impactées en Novembre et Décembre. Là encore, les ventes à distance et notamment via le site web ont permis de dépasser le contexte sanitaire.

Unicef France a effectué en 2020 des opérations de collecte de cryptomonnaies via la Fondation Etherum et Animoca notamment pour un total "softcrédit" et valorisé par le bureau d'Innovation Unicef de NewYork à hauteur de 639 745€.

Patrimoine Immobilier

A partir du mois de juin 2019, Unicef France a lancé des travaux au siège, dont l'activation comptable s'est effectuée en 2020. Ces travaux visent à densifier l'espace existant, à la rénovation et l'embellissement des espaces, à la sécurisation du bâtiment et permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite. Le coût du projet s'est élevé à 1,5 m€ HT et est amorti sur les exercices 2020 et à venir.

B - CHANGEMENT DE METHODE ET DE PRÉSENTATION

L'année 2020 est la première année de mise en œuvre de la réforme ANC 2018-06. Celle-ci a des impacts multiples dans les comptes et notamment sur la présentation des formats et contenu du compte de résultat, du bilan ainsi que du Compte Emplois Ressources (CER). Afin de permettre ces évolutions, l'Unicef a profondément repensé sa comptabilité analytique et notamment l'activité partenariats entreprises ainsi que l'ensemble des clés de répartition.

Cette réforme a également modifié substantiellement l'enregistrement des libéralités. L'outil Mirabel permettant le suivi et la comptabilisation de l'activité des libéralités a été entièrement revu, les équipes d'Unicef ont pu se former à l'outil afin de réaliser la clôture de l'exercice suivant ces nouvelles normes. Les impacts ont principalement résidés en :

- comptabilisation à l'actif des legs acceptés (Bien reçus par legs de 5.901.245 € et créances reçus par legs 5.975.475 €)
- comptabilisation au passif des legs non réalisés (Fonds reportés legs de 9.315.798 € et dettes sur legs de 2.562.226 €)
- comptabilisation en Report à Nouveau à l'ouverture du solde de l'ancien compte centralisateur des legs (475010 pour 353.473 €)

La réforme ANC 2018-06 impose également la comptabilisation en classe 8 de toutes les Contributions Volontaires en Nature (CVN). Pour l'Unicef, celles-ci comprennent notamment : la valorisation du temps des bénévoles, les locaux prêtés gratuitement, les espaces médias gracieux ou encore les dons des partenaires en nature (ex: masques et matériel sanitaire).

L'intégralité des changements est détaillée dans l'annexe des comptes.

C - PROJETS ASSOCIATIFS

Conformément au plan comptable applicable aux associations, l'imputation sur les réserves des dépenses pour projets associatifs est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les fonds engagés en 2020 au titre de ces projets se sont élevés à 926 €.

Si l'Assemblée Générale approuve ces dépenses, le résultat de l'exercice retraité du coût des projets associatifs s'élèvera à 451 957 € au lieu de 451 031 €.

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis et présentés conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que le règlement 2018-06.

Les principes généraux et hypothèses suivantes ont été retenus :

- l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité
- la régularité et la sincérité
- la permanence des méthodes

Le compte emploi ressources (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD) sont établis conformément au Règlement 2018-06 du 5 décembre 2018

2/ PRINCIPALES METHODES UTILISEES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément aux règles comptables.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- constructions structure et ouvrages assimilés	15 à 20 ans
- installations techniques	10 ans
- matériel informatique et de bureau	2 à 10 ans
- agencement et installations	10 ans
- logiciels	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique

STOCKS

Ils sont évalués au Coût d'Achat HT et ils sont dépréciés lorsqu'ils sont périssés et/ou à détruire.

Les cartes et cadeaux, propriété de l'Unicef France sont comptabilisés dans les stocks.

CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Fait générateur de la créance :

- pour les subventions, les mécénats, partenariats & évènements : date de paiement prévue contractuellement
- pour les créances clients : livraison du bien
- pour les ventes dépositaires : la vente est réputée avoir lieu dès l'échange du bien avec le consommateur final.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

CONVENTIONS PLURIANNUELLES

La méthode retenue pour le traitement des conventions plurianuelles, notamment sur les conventions de partenariat est la méthode du prorata temporis.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les fonds collectés sont placés sur des supports monétaires à court terme, pour le maximum de sécurité et une quote-part des produits financiers ainsi dégagée est reversée au financement des programmes de terrain.

RECETTES DE CARTES ET PRODUITS

Depuis 2015, le chiffre d'affaire hors taxe global des ventes de cartes et produits est comptabilisé dans le compte de résultat en "vente de marchandises". L'achat et la situation du stock propriété d'UNICEF France sont présentés au compte de résultat en "achat de marchandises et variation de stock".

RESERVES POUR PROJETS ASSOCIATIFS

Conditions de constitution et d'utilisation :

- Conformité à l'objet de l'association
- Dépenses clairement identifiées
- Dépenses importantes et non assimilables à des charges courantes
- La dotation d'un projet associatif et l'imputation des dépenses engagées sur ces mêmes projets doivent faire l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale
- Les sommes non utilisées doivent être réaffectées en réserve générale (décision de l'AG)

CONTRIBUTION A L'UNICEF INTERNATIONAL

Conformément aux accords d'accréditation signés avec l'UNICEF International, l'UNICEF France reverse une quote-part de ses ressources à l'UNICEF International (contribution à l'UNICEF International).

Le taux net constaté de contribution pour 2020 est de 73%. Il était de 74,49% en 2019.

Il s'applique sur tous les produits sauf ceux collectés spécifiquement pour UNICEF France.

Pour les opérations d'urgences, un taux différencié à 90% est utilisé.

Les recettes provenant des dons & évènements, manifestations, licences sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "ressources liées à la GP, dons manuels".

Les recettes des legs sont comptabilisées en net suivant la réforme ANC 2018-06 dans la rubrique "legs donations et assurances vie".

Depuis 2015, les recettes issues des ventes de cartes et produits sont comptabilisées au compte de résultat en "vente de marchandises". La contribution issue de la vente de cartes et produits est calculée sur le chiffre d'affaire après déduction des coûts d'achats et de logistique inhérents à l'activité.

La quote-part de l'ensemble de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée au compte de résultat, dans la rubrique "Autres charges".

Les produits financiers sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Produits financiers" et la quote-part de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée en "Autres charges".

LIBERALITES

Legs :

Avec l'application de la réforme ANC 2018-06 au 01/01/2020, la comptabilisation des liberalités s'effectue désormais au fil des encaissements par le compte de résultat directement. Les paiements reçus et encaissés impacts les produits du compte de résultat. Il en va de même pour les charges afférentes aux dossiers acceptés décaissés au fil de l'exercice. L'ensemble des engagements est désormais reporté sur le bilan dès acceptation de chaque dossier par le Conseil d'Administration d'Unicef. Le détail du poste est indiqué dans le tableau annexe « Détail des legs et donations »

Contrats d'assurance-vie :

Les contrats d'assurance-vie dont nous avons la connaissance lors de l'ouverture des successions sont soldés dès réception des fonds si l'attribution des fonds ne dépend pas du règlement de la succession.

INDEMNITES DEPART EN RETRAITE A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

Le montant des indemnités à verser est calculé selon les modalités prévues dans l'accord d'entreprise relatif au statut du salarié, revues en 2018. La méthode de calcul repose sur la méthode actuarielle, celle-ci prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'association à la date du départ à la retraite, le taux de rotation du personnel et du taux d'évolution des salaires.

Depuis 2019, l'hypothèse de calcul est basée sur un départ à la retraite à 67 ans, à l'initiative de l'employeur. Il était de 65 ans entre 2010 et 2018.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement ANC 2014-03 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

La valorisation des locaux gratuits et des autres prestations de service gratuites est effectuée au prix de revient de la prestation déclarée par les partenaires.

IMMobilisations - AMOrtissements												
IMMobilisations INCORPORELLES	LOGICIELS IMMobilisations INCORPORELLES EN COURS	VALEURS BRUTES						AMOrtissements ou DEPréciations				VALEURS NETTES COMPTABLES
		Au 01/01/2020	ACQUISITIONS	ACQUISITIONS virement de poste à poste	CESSIONS	CESSIONS virement de poste à poste	Au 31/12/2020	Au 01/01/2020	DOTATIONS	REPRISES	Au 31/12/2020	
		2 112 328,86	283 971,86		40 039,32		2 356 261,40	1 545 239,50	330 440,51	35 130,73	1 840 549,28	515 712,12
IMMobilisations CORPORELLES	TOTAL	2 112 328,86	283 971,86	0	40 039,32	-	2 356 261,40	1 545 239,50	330 440,51	35 130,73	1 840 549,28	515 712,12
IMMobilisations CORPORELLES	TERRAINS BATIMENTS structure et ouvrages assimilés BATIMENTS clos et couvert INSTALLATIONS TECHNIQUES AGENCT - AMENAGT - INST. MOBILIER MATERIEL BUREAUX /INFORMATIQUE MATERIEL TRANSPORT MATERIEL OUTILLAGE	1 524 490,17 4 473 123,28 729 232,47 91 913,19 2 073 942,09 1 038 501,46 13 300,00 897,00	1 613 152,04	1 042 687,64 58 298,89	1 894 307,76 2 644 406,49 1 012 086,24 13 300,00 897,00	1 524 490,17 4 473 123,28 729 232,47 91 913,19 2 644 406,49 1 012 086,24 13 300,00 897,00	2 451 661,00 558 918,98 91 213,65 613,18	111 828,08 24 296,66 613,18	1 040 811,90 55 666,87	2 563 489,08 583 215,64 91 826,83 914 603,57 895 687,18 13 300,00 897,00	1 524 490,17 1 909 634,20 146 016,83 86,36	1 524 490,17 1 909 634,20 146 016,83 86,36
IMMobilisations CORPORELLES BIEN VIVANTS	TOTAL	9 945 399,66	1 645 035,71	0	1 100 986,53		10 489 448,84	5 898 170,48	261 327,59	1 096 478,77	5 063 019,30	5 426 429,54
IMMobilisations FINANCIERES	BIENS IMMOBILIERS LEGS CEDES BIENS MOBILIERS LEGS CEDES	- - 5 889 143,14 165 101,47				5 889 143,14 165 101,47	- -	267 250,00	114 250,00	153 000,00	5 736 143,14 165 101,47	
TOTAL GENERAL	TOTAL	- - 304 651,00 21 593,99	6 054 244,61	0	-	-	6 054 244,61	- -	267 250,00	114 250,00	153 000,00	5 901 244,61
TOTAL GENERAL	TOTAL	326 244,99	3 822,57	0	-	-	330 067,56	- -				330 067,56
TOTAL GENERAL		12 383 972,51	7 987 074,75	0	1 141 025,85	-	19 230 022,41 19 230 022,41	0	7 443 409,98 7 056 568,89	859 018,10	1 245 859,50	7 056 568,89 12 173 453,83

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	Valeur comptable au 31/12/2020	Evaluation au 31/12/2020	Plus value latente	Moins value latente
SICAV & Fonds communs de placement	0	0	0	-
Comptes sur livret & Compte à terme	19 527 402	19 527 402	0	0
Intérêts courus	0	0	0	0
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	19 527 402	19 527 402	0	0

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
	Produits	Produits
Quote-Part conservée par l'Unicef France Recettes Cartes & Produits	0	0
Dons & mécénats	62 510 842	57 680 744
Dons 100 % Comité Français pour l'Unicef	1 011 398	973 153
Évènements spéciaux	46 718	0
Partenariats	4 755 626	1 583 121
Manifestations	58 033	288 373
Llegs réalisés net	12 598 424	11 497 142
Aides de l'Unicef International	3 426 619	4 648 211
Participation aux frais d'envois	0	0
Abonnements "AGIR"	0	0
Royalties	427 793	541 923
Produits divers	9 976	3
Autres produits	437 769	541 926
Profits Comités Départementaux **	0	0
	84 845 428	77 212 670
	Charges	Charges
Versement de la quote part à l'Unicef International *	59 162 640	53 770 796
Charges sur legs	250 388	0
Pertes sur créances clients	0	0
Autres charges	17 960	5 185
Pertes Comités Départementaux **	0	65
	59 430 988	53 776 046

* Le montant du versement à l'Unicef International ne comprend pas la quote-part des recettes Cartes et produits.

Contribution sur Dons & mécénats, évènements, partenariats, manifestations, legs et participation aux frais d'envoi

Contribution sur produits financiers

59 162 640

53 834 505

59 105 036

53 770 796

57 604

63 709

** Pertes ou profits réalisés sur les opérations Cartes et produits des comités départementaux.

TABLEAU DES PROVISIONS

PROVISIONS					
	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour charges					
Charges sur legs	0	112 000	0	112 000	
Divers	15 433				15 433
Provision pour indemnités retraite	518 640	158 052	0	676 692	
Sous total	534 073	270 052	0	804 125	
Provisions pour risques	27 000	307 744	0	334 744	
Dépréciations des stocks					
	0	0	0	0	
Dépréciation des créances clients et autres créances					
	34 726	0	0	34 726	
TOTAL GENERAL	595 799	577 796	0	1 173 594	

TABLEAU DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
CREANCES	Montant Brut	Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	0		
Dépôts et cautionnements	21 758		21 758
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients	1 332 941	1 332 941	
Créances Legs	5 975 745	5 975 745	
Autres créances	2 471 796	2 471 796	
Charges constatées d'avance			
	174 683	174 683	
	TOTAL	9 976 923	9 955 164
			21 758
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 341	1 341	
UNICEF International	24 559 638	24 559 638	
Autres dettes			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	
Dettes fournisseurs	4 361 174	4 361 174	
Dettes sociales et fiscales	1 669 249	1 669 249	
Dettes legs	2 562 226	2 562 226	
Autres dettes	18 276	18 276	
Produits constatés d'avance			
	907 500	907 500	
	TOTAL	34 079 404	34 079 404
			0

Tableau Variation des Fonds Propres

Art 431-5

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		A la clôture de l'exercice
	montant	montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 229 229		-					1 229 229
Fonds propres avec droit de reprise	9 798		-					9 798
Ecarts de réévaluation								-
Réserves	8 946 045	- 134 375	- 134 375					8 811 670
Report à nouveau	565		-			353 473	353 473	- 352 908
Excédent ou déficit de l'exercice	- 134 375	134 375	134 375	451 032	84 969			451 032
			-					-
Dotations consomptibles			-					-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées								-
TOTAL	10 051 262	-	-	451 032	84 969	353 473	353 473	10 148 820

Le Report A Nouveau de 353.473€ est la conséquence de l'application de la réforme ANC 2018-06 au 01/01/2020.
Il s'agit ici du retraitement du solde du compte 475010.

Tableau Variation des Fonds Dédiés issus de la G.P.

Art 431-6

	A l'ouverture de l'exercice	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation						
Contributions financières d'autres organismes						
Ressources liées à la GP						
TOTAL	-	-	-	-	-	-

EFFECTIF 2020

Nombre Moyen de CDI, en ETP, sur l'année 2020 : 112,86

	Personnel salarié et intérimaire*	Personnel mis à disposition de l'association
CADRES	81	-
AGENTS DE MAÎTRISE	28	-
EMPLOYES	3	-
TOTAL **	112	-

** Répartition des effectifs CDI, en ETP, au 31/12/20 - calculés sur les équivalents temps-plein arrondis à l'unité

* Hors CDD, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiative emploi (CIE) et personnes en alternance

Moyenne CAE + CIE + personnes en alternance : 0,75

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que :

- pour les trois plus hauts dirigeants - Président, le Trésorier et le Secrétaire Général - pas de salaires versés, pas d'avantages en nature.

- pour les 3 plus hauts cadres salariés : 332,9K€ au total et pas d'avantages en nature (et 508,3 K€ pour les 5 plus hauts cadres salariés)

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération, à l'exception des 2 administrateurs salariés, représentants du personnel au Conseil d'Administration.

Les dépenses prises en charge en 2020 pour les 23 administrateurs s'élèvent à 10 362 euros.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires TTC facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	46 680
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-
Honoraires totaux	46 680

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans l'actif du bilan en autres créances	Montant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Dons, mécénats, partenariats, évènements	1 292 496
Remboursements à recevoir	0
Intérêts courus	655 832
Avoirs à obtenir, avances Genève et divers	1 985
Avance aux notaires	
TOTAL	1 950 314

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	0
UNICEF International	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 753 467
Dettes fiscales et sociales	904 491
Autres dettes Créditeurs divers	
TOTAL	2 657 959

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Charges / Produits d'exploitation	174 683	907 500
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	174 683	907 500

ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31/12/2020

Néant.

ANNEXE: DETAIL DES LEGS ET DONATIONS 2020

PRODUITS	MONTANTS
* Le montant perçu au titre d'assurances vie	7 331 279,55
* Le montant des Leg's	4 646 988,25
* Le montant de donations	66 177,80
* Le montant Autres Produits liés aux Leg's	99 894,78
* Le prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 097 416,67
* La reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	114 250,00
* L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	5 477 394,75
Total Produits	19 833 401,80
CHARGES	MONTANTS
* La valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 324 719,19
* La dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations de	159 000,00
* Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 751 258,97
Total Charges	7 234 978,16
SOLDE DE LA RUBRIQUE	12 598 423,64

* Charges liées aux gestions legs, donations, assurance vie 250 388,19

Montant Legs net 12 348 035,45

DETAIL DES SUBVENTIONS 2020

	73 685,00
European Climate foundation (programme pollution de l'air)	5 000,00
Subventions des mairies fonctionnement comités	48 410,00
Subventions des Conseils Généraux au fonctionnement comités	12 375,00
Défenseurs de Droits Etude Guyane	9 000,00
Pôle Emploi pour Organisme de formation	1 000,00
Reprise subvention FDEVA 2019	-2 100,00
Subventions services civiques	88 233,44
Formations	10 433,33
Indemnités	77 800,11
Subventions à destination des programmes terrain	378 508,00
Grand PARIS pour le Liban	150 000,00
Conseil Général Alpes Maritimes pour le Liban	10 000,00
Ville de Boulogne pour le Liban	120 000,00
Ville de Courbevoie pour le Liban	50 000,00
Autres mairies	48 508,00
TOTAL 2020	540 426,44

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT 2020

La valorisation de ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit se révèle très complexe compte tenu :

- * du nombre important de bénévoles
- * du nombre important de délégations réparties dans toute la France
- * de la difficulté de répertorier dans chaque délégation les contributions gratuites en biens et services

En application de la réforme ANC2018-06, l'ensemble des contributions volontaires en nature est enregistré depuis le 01/01/2020 dans la classe 8 du plan comptable général de l'UNICEF France, par nature :

Prestations gratuites:

*** Contributions en services**

Locaux gracieux	189 118 €
Mécénats de compétences	564 498 €
Espaces publicitaires gracieux	1 186 661 €
Dons matériel	45 655 €

*** Services Civiques :**

639 mois jeunes	447 300 €
-----------------	-----------

Cette contribution est financée par le Gouvernement.

*** Bénévolat:**

30807 heures en 2020	844 394 €
----------------------	-----------

Contributions en travail fournies par 4 645 bénévoles, dont 1 319 réguliers

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres permanents chargé (hors CODIR).

L'ensemble de ces contributions volontaires représente un montant total de 3 277 627 €

COMpte DE RESULTAT SECTEUR FISCAL DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

		Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		1 972 354	2 263 089
Ventes en licence		427 793	541 923
Montant net du chiffre d'affaires	I	2 400 147	2 805 012
Charges d'exploitation			
Marchandises	{	Achats	1 026 371
		Variation de stocks	- 42 585
Coûts logistique		539 405	538 640
Montant des charges directes	II	1 523 190	1 670 090
Résultat Brut	(I-II)	876 956	1 134 922
Autres charges			
Contribution à l'UNICEF International (74,4%)		626 593	841 640
Provisions créance client		-	34 726
Salaires		385 098	360 530
Autres charges		82 198	74 688
Total des autres charges	III	1 093 889	1 311 583
Résultat Net	(II-III)	- 216 933	- 176 660

COMpte EMPLOIS - RESSOURCES 2020

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	63 370 510	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France Actions réalisées par l'organisme Versements à d'autres organismes agissant en France	4 834 464	1.1 Cotisations sans contrepartie 1.2 Dons, legs et mécénats Dons manuels Legs, donations et assurances vie Mécénats	105 740 80 981 108 60 761 287 12 598 424 7 621 397
1.2 Réalisées à l'étranger Actions réalisées par l'organisme Versements à un organisme central ou d'autres organismes	58 536 046	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	80 622
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	13 918 272		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public 2.2 Frais de recherche des ressources			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 235 798		
TOTAL DES EMPLOIS	80 524 579	TOTAL DES RESSOURCES	81 167 470
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations	557 921	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	81 082 501	TOTAL	81 167 470

RESSOURCES REPORTÉES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 110 698
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	84 969
(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 1 331 646
RESSOURCES REPORTÉES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 864 022

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. Contributions volontaires aux missions sociales Réalisées en France Réalisées à l'étranger	1 545 832	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public Bénévolat	1 291 695
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 730 829	Prestations en nature	1 940 278
3. Contributions volontaires au fonctionnement	966	Dons en nature	45 655
TOTAL	3 277 628	TOTAL	3 277 628

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	
Utilisation	
Report	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	

COMpte DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020				B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	
	TOTAL	Ratio	Dont générosité du public	Ratio		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					PRODUITS PAR ORIGINE		
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	81 167 470		81 167 470		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	105 740		105 740		Bénévolat	1 291 695	1 291 695
1.2 Dons, legs et mécénat	80 981 108		80 981 108		Prestation en nature	1 940 278	1 940 278
Dons manuels	60 761 287		60 761 287		Dons en nature	45 655	45 655
Legs, donations et assurances vie	12 598 424		12 598 424				
Mécénat	7 621 397		7 621 397				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	80 622		80 622				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 873 109				2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie							
2.2 Parrainage des entreprises							
2.3 Contributions financière sans contrepartie	3 426 619						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 446 490						
<i>Dont Produits du Secteur Fiscal (SF)</i>	2 400 147						
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	540 426				3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations					Prestations en nature		
<i>Dont Reprises sur provisions et dépréciations - SF</i>					Dons en nature		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS							
	TOTAL	87 581 005		81 167 470		TOTAL	3 277 628
CHARGES PAR DESTINATION					CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	64 023 140	73,48%	63 370 510	78,16%	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisée en France	4 860 501	5,58%	4 834 464	5,96%	Réalisées en France	1 545 832	1 545 832
Actions réalisées par l'organisme en France	4 860 501		4 834 464				
<i>Dont participation au CR SF</i>	26 037						
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France					Réalisées à l'étranger		
1.2 Réalisées à l'étranger	59 162 640	67,90%	58 536 046	72,19%	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHER DE FONDS		
Actions réalisées par l'organisme à l'étranger							
Versement à l'Unicef International	59 162 640		58 536 046				
<i>Dont Versement du SF à l'Unicef International</i>	626 593						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	19 181 710	22,02%	13 918 272	17,17%	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX FONCTIONNEMENT		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 372 521		13 918 272				
<i>Dont financé par Unicef International</i>	3 426 619						
<i>Dont participation au CR SF</i>	27 630						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 809 189						
<i>Dont frais de recherche d'autres ressources du SF</i>	1 809 189						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 341 575	3,84%	3 235 798	3,99%			
<i>Dont Frais de Fonctionnement du SF</i>	105 778						
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations	583 548	0,67%	557 921	0,69%			
<i>Dont Dotations aux provisions du SF</i>	25 627						
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES							
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE							
	TOTAL	87 129 974	100,00%	81 082 501	100,00%	TOTAL	3 277 628
	EXCEDENT OU DEFICIT	451 032		84 969		TOTAL	0

TABLEAU DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT 2020

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT					
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources										
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes												
Achats de marchandises	50 450	0	0	0	7 118	1 010 734	0	0	0	0	1 068 302					
Variaition de stock	0	0	0	0	0	-42 585	0	0	0	0	-42 585					
Autres charges externes	1 297 211	0	0	0	13 104 845	537 188	966 874	0	0	0	15 906 118					
Aides financières	435 499	0	0	0	0	0	0	0	0	0	435 499					
Impôts et taxes	230 436	0	0	0	298 889	15 454	292 903	0	0	0	837 683					
Salaires	1 836 818	0	0	0	2 237 536	192 278	1 282 689	0	0	0	5 549 321					
Charges sociales	913 146	0	0	0	1 094 910	96 121	657 335	0	0	0	2 761 511					
Dotations aux amortissements	92 227	0	0	0	356 241	0	137 548	5 752	0	0	591 768					
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	577 796	0	0	577 796					
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Autres charges	0	0	0	59 162 640	268 346	0	3	0	0	0	59 430 988					
Charges financières	0	0	0	0	0	0	3 544	0	0	0	3 544					
Charges exceptionnelles	4 713	0	0	0	4 635	0	680	0	0	0	10 029					
Participations des salariées au résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
TOTAL	4 860 501	0	0	59 162 640	17 372 521	1 809 189	3 341 575	583 548	0	0	87 129 974					
<i>Comparaison globale au CROD</i>	4 860 501	0	0	59 162 640	17 372 521	1 809 189	3 341 575	583 548	0	0	87 129 974					

1. Contexte de la réforme comptable

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 constitue le nouveau cadre de référence pour les entités du secteur non lucratif. Au-delà des aspects techniques, tels une cohérence accrue avec les règles du plan comptable général ou bien les nouveaux schémas et mécanismes comptables associés aux libéralités, il a vocation à assurer une présentation des comptes annuels de ces organismes adaptée à leurs opérations et activités ainsi que des informations qualitatives de nature à en faciliter la lecture. L'exercice clos le 31 décembre 2020 voit la première application du règlement n° 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux spécificités du secteur non lucratif.

2. Modèles de bilan et compte de résultat spécifiques pour les entités non lucratives

La présence de modèles complets dans le règlement ANC n° 2018-06 constitue une nouveauté par rapport au règlement CRC n° 1999-01. Ce dernier, dans son chapitre V, faisait référence aux dispositions du Plan Comptable Général et donnait, par exception, des indications de présentation de certaines rubriques spécifiques du bilan (fonds propres et fonds dédiés au passif) et certaines rubriques de produits au compte de résultat. Désormais, les organismes disposent d'un cadre pertinent et complet, de nature à favoriser une homogénéité de présentation d'une entité à l'autre.

À titre d'illustration, le règlement ANC n° 2018-06 reconnaît la spécificité des ressources d'exploitation des organismes non lucratifs et en standardise la présentation. La rubrique « autres produits d'exploitation » du modèle standard PCG regroupait, pour de nombreux organismes, des ressources de dons, libéralités, mécénat, contributions financières privées, voire quote-part de dotation consomptible. Cette rubrique subsiste, mais elle devrait se trouver significativement allégée par l'utilisation des rubriques « versements des fondateurs et consommation de la dotation consomptible », « dons manuels », « mécénat », « legs, donations et assurances-vie », « contributions financières ».

3. Terminologie

Le règlement ANC n° 2018-06 représente également un effort de clarification dans les dénominations employées, pour le plan de comptes certes, mais surtout pour les rubriques du bilan et du compte de résultat. Ainsi, par exemple, s'appuyant sur la définition de la subvention issue de l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le règlement différencie la subvention, nécessairement publique du fait de cette définition, des contributions financières des organismes privés. La terminologie de « contributions financières » est ainsi réservée à des ressources/produits reçus d'organismes privés et ne relevant pas du mécénat ou de produits de partenariats, ces derniers correspondant à la contrepartie d'une prestation de service. Par exemple, le versement d'une somme d'argent par une fondation à une association à titre de financement d'un projet constituera une aide financière (versée) pour la première et une contribution financière (reçue) pour la seconde. Les organismes faisant appel à la générosité du public au sens de l'article 3 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 sont tenus de produire dans l'annexe des comptes annuels des tableaux et informations spécifiques. Le dispositif, précédemment défini par le règlement CRC n° 2008-12, est revu même si les obligations légales et réglementaires restent les mêmes (article 4 de la loi du 7 août 1991 et arrêté du 30 juillet 1993). Les principes essentiels sont maintenus, notamment quant à la présentation dans l'annexe de la définition des missions sociales, arrêtée par l'organe d'administration, ainsi que de principes d'affectation des dépenses par rubriques du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) et de répartition des charges communes.

Le règlement ANC n° 2018-06 structure dans deux tableaux principaux les données chiffrées, antérieurement regroupées dans un tableau unique :

- le CROD qui présente l'emploi de l'ensemble des ressources selon les trois rubriques principales définies par l'arrêté de 1993 : missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement
- le CER : les données chiffrées de celui-ci sont issues du tableau précédent, à l'exception de celles relatives au suivi des ressources reportées liées à la générosité non dédiées et non utilisées.

Cette structuration permet notamment de présenter les données relatives à l'emploi de la générosité du public dans un tableau simplifié, plus accessible au lecteur non familier de l'information comptable et financière. Elle permet également d'introduire, dans le CROD présenté en liste comme dans le CER présenté sous forme de tableau, une colonne N-1 fournit au lecteur une base de comparaison avec l'exercice précédent (obligation résultant des principes généraux en matière d'états financiers).

Le nouveau règlement comptable oblige également la comptabilisation en comptes de classe 8 des contributions volontaires en nature, réparties également selon les 3 catégories : missions sociales, frais de recherche de fonds et fonctionnement. Ces contributions volontaires en nature sont représentées par la valorisation de l'engagement des bénévoles de l'UNICEF, la valorisation des locaux gracieux des comités/délégations, la valorisation des espaces gracieux de communication/publicité, la valorisation des services civiques et des mécénats de compétences.

4. LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Le nouveau règlement ANC n° 2018-06 a induit de nombreux changements. En ce qui concerne UNICEF France, il a eu plusieurs conséquences importantes et structurantes.

La première porte sur la comptabilisation des libéralités, notamment les legs. Auparavant, tant que les dossiers liés aux legs et assurances-vie n'étaient pas réalisés par lot, ils étaient hors-bilan, notifiés dans l'annexe des comptes. Depuis 2020, ils figurent en comptabilité dès leur acceptation par l'organe de décision, à savoir le Conseil d'Administration pour UNICEF France. Il est à noter que le mécénat est dorénavant clairement identifié sur une ligne dédiée et intégré dans la générosité publique.

La deuxième conséquence concerne la production de certains documents comptables permettant de mieux appréhender le fonctionnement de l'organisation. Il s'agit notamment du compte de résultat par origine et destination (CROD), du nouveau format du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), d'un tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et celles du CROD. La mise en place de ces documents a été réalisée en veillant à automatiser et interfaçer au maximum les extractions de balances et de grands livres comptables et analytiques, afin « d'alimenter » et d'assurer la fiabilité des données comptables.

Enfin, le troisième point structurant n'est autre que l'impact de ces nouveaux tableaux sur la communication financière, à savoir questionner les éventuelles règles de répartitions devenues caduques depuis le règlement de 2008. L'enjeu porte également sur la communication financière à vocation pédagogique en interne comme la présentation des comptes en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale, et en externe, à savoir le rapport financier, et « l'Essentiel », document préconisé par le Don en Confiance, adressé à l'ensemble des donateurs et publié dans les rapports d'activités et sur le site institutionnel d'UNICEF France.

5. LES REGLES DE REPARTITION

Les règles de répartition permettent la version analytique du compte de résultat par nature, à savoir l'établissement du CER (Compte Emploi des Ressources) et du CROD (Compte de Résultat par Origine et Destination).

Il existe ainsi 3 rubriques : missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Il y a à la fois des charges directes, charges d'un service affectées sans ambiguïté à une rubrique. La plupart des charges pour le CER sont des charges directes. Les charges indirectes d'un service doivent être réparties sur les différentes rubriques à l'aide de clés de répartition.

Le nouveau CER a permis de questionner les clés de répartition définies lors de la précédente réforme de 2009 en tenant compte de certaines évolutions du modèle économique de l'UNICEF. A titre d'exemple, la création du secteur fiscal en 2014 avec l'internalisation de l'activité de ventes et licences implique une comptabilisation de la vente des cartes et produits hors CER.

Cela a également été une opportunité de simplifier les anciennes clés de répartitions, de mieux affecter les coûts des logiciels en fonction de leur utilisation, de mieux répartir les frais généraux et une affectation plus précise des frais de communication.

Le Comité Français pour l'UNICEF (CFU ou UNICEF France) a été créé en 1964. Il s'agit d'une association à but non lucratif régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique depuis 1970. La relation avec UNICEF International, l'agence des Nations Unies pour les Enfants, créée en 1946, est encadrée par un accord d'accréditation spécifiant les droits et les devoirs du Comité Français pour l'UNICEF afin d'utiliser le logo et la marque UNICEF. UNICEF France agit partout en France grâce à la mobilisation de plus de 5 600 bénévoles, 120 jeunes en service civique, 20 salariés en mécénat de compétences et plus de 120 salariés.

UNICEF France est engagé pour les droits des enfants et des adolescents, en particulier des plus vulnérables, sur tout le territoire français. UNICEF France sensibilise le public à leur cause et veille à l'application et au respect de leurs droits. En outre, UNICEF France engage les pouvoirs publics à agir pour plus d'équité au travers de leurs politiques locales et nationales. Par ailleurs, UNICEF France contribue au financement des programmes de terrain d'UNICEF dans 190 pays et territoires, par la collecte de fonds, grâce la générosité du public et par les partenariats avec le secteur privé. UNICEF vient en aide à plusieurs centaines de millions d'enfants dans les domaines d'intervention de la santé, du VIH/sida, de l'eau-assainissement-hygiène, de la nutrition, de l'éducation, de la protection de l'enfant, de l'inclusion sociale, de l'action humanitaire ou de l'égalité des sexes.

Pour la première fois de son histoire, en 2020, UNICEF France a pu intervenir concrètement sur le territoire français, suite à une demande des autorités publiques, en mettant en place, entre autres, des programmes de distribution de kits d'hygiène dans les bidonvilles, des dotations d'ordinateurs pour que les enfants les plus vulnérables puissent suivre les cours à distance, et en sensibilisant sur le risque accru de maltraitance aux enfants pendant les périodes de confinement liées à la Covid-19.

5.1 LES MISSIONS SOCIALES

L'article 432-10 du règlement ANC 2018-06 indique :

«... Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés».

Pour UNICEF France, les charges affectées dans la rubrique « Missions Sociales » sont :

- Missions Sociales à l'étranger :

o 100% de la contribution à UNICEF International

- Missions Sociales en France :

o 100% des charges de la Direction du Plaidoyer et de la Communication (hors communication institutionnelle, Essentiel et Rapport d'activités)

o 75% des charges de Direction Engagement et Vie Associative (hors secteur fiscal et vie statutaire)

o 40% des charges de la Direction Générale et des Relations Extérieures

o Prorata des charges des Services Généraux en fonction du nombre de salariés permanents affectés aux missions sociales au 31/12/N

o Charges de dotation d'amortissements de la plateforme plaidoyer

o 50% des charges « AGIR » revue UNICEF à vocation de plaidoyer et de collecte

5.2 LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

L'article 432-11 de l'ANC 2018-06 indique « La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action ».

Certaines dépenses attendues dans cette rubrique:

☒ Frais d'appel à dons (dons, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers;

☒ Frais de traitement des dons, legs, donations, assurances vie, mécénats;

☒ Frais d'appel et de gestion des adhérents; Frais d'appel à bénévolat;

☒ Frais de gestion des actifs issus de la générosité du public.

Plus précisément pour UNICEF France, les charges affectées dans la rubrique « frais de recherches de fonds » sont :

o 100% des charges de la Direction Collecte et Vente (intégrant la gestion des legs, les charges liées au support logiciels Dons et Legs, les frais bancaires indexés sur les Prélèvements Automatiques)

o 50% des charges « AGIR » revue UNICEF à vocation de plaidoyer et de collecte

o 100% des charges du site internet

o 100% des charges « Evénement » et 100 % des frais « analyse stratégique »

o 25% des charges de Direction Engagement et Vie Associative (hors secteur fiscal et vie statutaire)

o 20% des charges de la Direction Générale et des Relations Extérieures

o Prorata des charges des Services Généraux en fonction du nombre de salariés permanents affectés à la recherche de fonds au 31/12/N

5.3 LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

L'Article 432-13 de l'ANC 2018-06 indique la rubrique «Frais de fonctionnement» comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques «Missions sociales» ou «Frais de recherche de fonds».
¶ Cette rubrique comprend les charges affectées aux activités suivantes: gouvernance, communication institutionnelle, ressources humaines, finance, juridique, informatique, moyens généraux.

Pour UNICEF France, les charges affectées dans la rubrique «Frais de Fonctionnement» sont :

- o 100% des charges de la Direction des Ressources Humaines
- o 100 % des charges de la Direction Administrative et Financières (Finances, Juridique, Systèmes d'Information), exceptées les charges de dotations d'amortissement de la plateforme plaidoyer et des charges de support des logiciels Dons et Legs et des frais bancaires indexés sur les Prélèvements Automatiques.
- o 100 % des charges de la Vie Statutaire de la Direction Engagement et Vie Associative
- o 40% des charges de la Direction Générale et des Relations Extérieures
- o Prorata des charges des Services Généraux en fonction du nombre de salariés permanents affectés aux frais de fonctionnement au 31/12/N
- o 100% des charges liées à la communication institutionnelle (Essentiel, Rapport d'activités)

5.4 PRIORISATION D'AFFECTATION DES RESSOURCES DE LA GENEROSITE PUBLIQUE

En cas d'insuffisance des ressources de la générosité, la priorisation d'affectation des ressources est définie comme suit :

- Affectation en priorités des ressources du CROD (et non CER)
- Affectation des ressources de la générosité publique pour financement des charges de collecte Générosité Publique
 - Affectation des ressources de la générosité publique sur les missions sociales :
- o Versement à UNICEF International
- o Charges des actions en France
- o Charges de Plaidoyer
- Affectation des ressources sur les charges de fonctionnement

6. SOLDE DE LA GENEROSITE PUBLIQUE : REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE

Conformément à la politique de réserves, dans le cadre de la réforme comptable, il s'agit de définir le solde disponible de générosité publique à intégrer dans le CER sur la ligne « report des ressources collectées et non affectées en début d'exercice ».

Au 31 décembre 2019, les comptes annuels font apparaître un montant total de « Fonds Associatifs » de 10 051 261 €. En date du 31 décembre 2019, l'actif immobilisé fait apparaître un montant net de 4 940 563 €, essentiellement lié à l'immobilisation corporelle du siège d'UNICEF France. Plus de la moitié des réserves servent ainsi à financer cet actif immobilisé.

Il reste donc de disponible un montant de 5 110 698 € (montant des réserves – actif net immobilisé) pour le financement des activités.

Les réserves servent à assurer la pérennité et la continuité de l'UNICEF France. Il est donc indispensable de maintenir les activités de structure et les activités liées à l'objet social d'UNICEF France à savoir les activités de collecte.

Un montant disponible de 5,1 m€ permet ainsi de financer 2,9 mois d'activités, dans la fourchette basse de la moyenne préconisée par dans le secteur associatif, située entre 3 et 6 mois d'activités. Tout en sachant, qu'UNICEF ne reverse la contribution à UNICEF International après la clôture des comptes et se trouve par conséquent mécaniquement en avance de trésorerie.

7. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

La valorisation du temps des bénévoles, est calculée comme suit :

- Temps passé par les bénévoles dans les activités de collecte valorisé au SMIC chargé
- Temps passé par les bénévoles dans les activités de plaidoyer valorisé au salaire moyen du collège cadres

8. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

Cette rubrique comprend les subventions versées par l'Etat. Dans le cadre du modèle économique d'UNICEF France, les subventions sont essentiellement des subventions des collectivités territoriales pour le financement des activités du réseau bénévoles. Le montant des subventions est de 540 426 euros en 2020 pour un budget global de 87,5 m€. Ce montant est donc peu significatif dans le modèle économique d'UNICEF France. Les subventions publiques destinées au financement des programmes internationaux d'UNICEF sont contractualisées directement avec UNICEF International.

COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES 2019

Selon l'article 611-2 du règlement N°2018-06, le CER et le CROD de l'exercice 2020 sont établis selon les modèles prescrits par le nouveau règlement, sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019. Le CER 2019 avait été établi selon le règlement CRC n°2008-12 et est présenté en annexe

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	%	Affectation par emploi des ressources collectées aupres du public et utilisées sur N (3)	%	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées aupres du public et utilisées sur N (4)
					REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		319 452
1 - MISSIONS SOCIALES	59 349 047	73,4%	49 582 105	78,5%	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	63 137 216	63 137 216
1 - 1 Réalisées en France Actions réalisées directement Versements à d'autres organismes agissant en France	5 514 542 5 514 542	6,8%	3 018 038 3 018 038	4,8%	1 - 1 Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres libéralités non affectés - Legs et autres libéralités affectés	63 069 970 50 376 860 1 195 968 11 479 481 17 661	63 069 970 50 376 860 1 195 968 11 479 481 17 661
1 - 2 Réalisées à l'étranger Actions réalisées directement Versements à un organisme central ou d'autres organismes (1)	53 834 505	66,6%	46 564 067	73,7%	1 - 2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	67 246	67 246
53 834 505			46 564 067				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS 2 - 1 Frais d'appel à la générosité du public 2 - 2 Frais de recherche des autres fonds privés 2 - 3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	18 279 406 16 439 956 1 839 450	22,6%	11 791 207 11 791 207 -	18,7%			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 095 163	3,8%	1 812 712	2,9%			
			63 186 025	100,0%	2 - AUTRES FONDS PRIVES 3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS 4 - AUTRES PRODUITS	14 142 697 277 300 3 121 637	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	80 723 616				I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	80 678 851	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	89 847				II - REPRISES DES PROVISIONS	237	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-				III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE					IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		0
V - TOTAL GENERAL	80 813 463				V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	134 375	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			451 573		VI - TOTAL GENERAL	80 813 463	63 137 216
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			- 259 706				
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			63 377 891		VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		63 377 891
					SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		78 777
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Missions sociales	6 520 486				Bénévolat	5 625 959	
Frais de recherche de fonds	-				Prestations en nature	894 527	
Frais de fonctionnement et autres charges					Dons en nature		
Total	6 520 486				Total	6 520 486	